TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Droit de Préemption sur les Fonds de Commerces, Fonds Artisanaux et Baux Commerciaux

TERRANOTA
21/03/2023
09:52:40
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 04358GRAF0323RHO

Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : [redacted]
Pro/Acq : [redacted]
Lots : 1 (local commercial), 2 (appartement), 3 (appartement), 17 (emplacement de stationnement), 18 (emplacement de stationnement), 19 (emplacement de stationnement)

En réponse à votre demande de certificat concernant le bien :

[redacted] 35 avenue Gabriel Péri SAINT-FONS (69190)	
Section	Numéro
AE	345 (406m2)

Et suite à la consultation des services intéressés, nous vous prions de bien vouloir noter que ce bien :

Est situé dans un périmètre de droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

En effet, nous vous informons que par délibération la commune de SAINT FONS a décidé l'instauration, sur certains secteurs de la commune, d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

A Lyon, le mardi 21 Mars 2023